



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ"

Bruxelles, les 29 et 30 novembre 2018

Le jeudi 29 novembre, les ministres se pencheront sur les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. La session sera présidée par M^{me} Margarete Schramböck, ministre fédérale autrichienne du numérique et de l'activité économique.

Le vendredi 30 novembre, les ministres axeront leurs travaux sur la politique spatiale (session du matin) et sur la politique en matière de recherche et d'innovation (session de l'après-midi), sous la présidence de M. Norbert Hofer, ministre fédéral autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie (y compris de l'espace), et de M. Heinz Fassmann, ministre fédéral autrichien de l'éducation, des sciences et de la recherche.

Le jeudi, la session commencera à 9 h 30 par l'habituelle adoption des **points "A"**.

Les ministres seront ensuite invités à approuver une orientation générale concernant le règlement relatif aux **relations entre les plateformes et les entreprises**, autre volet important du marché unique numérique.

Le Conseil se penchera par après sur le règlement relatif au **programme en faveur du marché unique** en vue d'approuver une orientation générale partielle (position du Conseil). Cela exclut les questions/montants budgétaires en cours d'examen dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Ensuite, le Conseil sera invité à approuver une orientation générale concernant le règlement relatif à la **sécurité générale des véhicules**, qui vise à garantir le déploiement de nouveaux dispositifs de sécurité avancés ayant un fort potentiel pour sauver des vies sur les routes de l'UE.

La session du matin se terminera par l'adoption de conclusions du Conseil sur la **stratégie pour l'avenir de la politique industrielle de l'UE**.

Tous les points avec débat du jeudi matin seront publics.

Au cours du déjeuner de travail, la présidence autrichienne invitera les ministres à procéder à un échange de vues informel sur la **gouvernance de la politique industrielle**, en présence de M. Philippe CITROEN, membre de la plateforme Industry4Europe et directeur général de l'UNIFE.

La session du jeudi après-midi commencera par le traditionnel "check-up" de la compétitivité, qui sera axé sur la **gouvernance future du marché unique**. Dans ce contexte, la Commission présentera aussi sa **communication sur l'avenir du marché unique**, qui doit être adoptée le 21 novembre.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Le reste de l'après-midi sera consacré aux points d'information suivants:

- informations communiquées par la présidence en ce qui concerne le fonctionnement de certaines catégories d'aide horizontale dans l'UE;
- informations communiquées par la présidence en ce qui concerne le projet de règlement relatif au certificat complémentaire de protection pour les médicaments;
- informations communiquées par la Commission en ce qui concerne le dernier rapport annuel du réseau des représentants des PME;
- informations communiquées par les délégations danoise, finlandaise, irlandaise et tchèque sur le thème "Pour un commerce de services de l'UE performant pour tous – Renforcer l'innovation et la compétitivité dans l'ensemble de l'économie de l'UE";
- informations communiquées par la présidence en ce qui concerne le réexamen du règlement REACH à la lumière de la compétitivité industrielle;
- informations communiquées par la délégation roumaine en ce qui concerne le programme de travail de sa présidence.

Le vendredi, la session du matin commencera à 10 heures. Sur la base d'un rapport de la présidence concernant l'avancement des travaux consacrés au règlement relatif au **programme spatial de l'UE**, les ministres procéderont à un échange de vues sur les principales questions en suspens en vue de fournir des orientations pour la suite des travaux.

Le reste de la matinée sera consacré aux points d'information suivants:

- informations communiquées par la présidence en ce qui concerne les résultats de la conférence sur l'espace tenue à Graz les 5 et 6 novembre 2018;
- informations communiquées par la délégation roumaine en ce qui concerne le programme de travail de sa présidence dans le domaine spatial.

Le débat informel du déjeuner sera consacré à la recherche et plus particulièrement aux **quotes-parts budgétaires proposées** pour les principaux éléments du programme Horizon Europe.

La session de l'après-midi commencera par l'adoption de **conclusions du Conseil sur la gouvernance de l'Espace européen de la recherche**.

Le Conseil adoptera ensuite une orientation générale partielle sur la proposition de **programme-cadre pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe)**. Il prendra aussi acte d'un rapport sur l'état des travaux concernant le programme spécifique d'exécution d'Horizon Europe.

Pour clôturer la session, la délégation roumaine informera le Conseil du programme de travail de la présidence roumaine à venir.

Conférences de presse

Jeudi 29 novembre vers 18 heures

Vendredi 30 novembre vers +/- 12.30 (Espace) et +/- 18.00 (Recherche)

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/fr/webcasts>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <http://nwsr.eu/p/202491>.

Marché intérieur et industrie

Règlement sur les relations entre les plateformes et les entreprises

Le Conseil sera invité à arrêter une orientation générale sur le règlement proposé.

Le règlement couvre les **fournisseurs de services d'intermédiation en ligne**, tels que les places de marché en ligne et les boutiques d'applications en ligne, ainsi que les **moteurs de recherche en ligne**. Par souci de clarté, ils seront désignés ci-après par le terme "plateformes en ligne".

Le règlement vise principalement à mettre en place un écosystème de **plateforme en ligne** qui soit transparent, prévisible et fiable pour les entreprises utilisatrices dans l'ensemble de l'UE. À cet effet, il impose aux plateformes en ligne un certain nombre d'**obligations en matière de transparence**, ainsi que l'obligation de mettre en place des **mécanismes de recours efficaces**.

Les plateformes en ligne sont des stimulants essentiels pour le commerce électronique. D'après les données fournies par la Commission, plus d'un million d'entreprises de l'UE passent par des plateformes en ligne pour atteindre leurs clients. Selon les estimations, environ 60 % de la consommation privée et 30 % de la consommation publique de biens et services liés à l'ensemble de l'économie numérique passent par des plateformes en ligne.

L'économie des plateformes en ligne offre un fort potentiel en termes d'accès efficace aux marchés transfrontières. Cependant, les entreprises européennes ne peuvent pas, à l'heure actuelle, en exploiter pleinement les possibilités, en raison du manque de transparence du mode de fonctionnement des plateformes en ligne ainsi que de l'absence de mécanismes efficaces de règlement des litiges.

Programme en faveur du marché unique

Le Conseil sera invité à arrêter une orientation générale partielle sur le projet de règlement.

Le programme en faveur du marché unique a pour objectifs:

- a) d'améliorer la gouvernance du marché intérieur,
- b) de renforcer la compétitivité de l'industrie de l'UE, en particulier celle des petites et moyennes entreprises,
- c) de favoriser la normalisation au sein de l'UE,
- d) de garantir un niveau élevé de protection des consommateurs et de sécurité des produits,
- e) de favoriser la santé humaine, animale et végétale ainsi que le bien-être animal,
- f) de fournir le cadre pour la production et la diffusion de statistiques européennes de grande qualité.

Le règlement proposé regroupe des activités financées au cours de la période 2014-2020 au titre de six programmes précédents (1. le programme statistique européen; 2. COSME, le programme pour les petites et moyennes entreprises; 3. le programme "Consommateurs"; 4. le programme soutenant des activités spécifiques dans le domaine de l'information financière et du contrôle des comptes; 5. le règlement relatif à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux, ainsi qu'à la santé et au matériel de reproduction des végétaux; 6. le règlement favorisant la participation des consommateurs et autres utilisateurs finaux de services financiers), mais il comporte également de nouvelles initiatives.

Le projet de règlement précise quels sont les pays non membres de l'UE qui sont associés au programme. Il indique les actions, les entités et les bénéficiaires éligibles, et régit le processus d'évaluation.

La Commission a proposé une enveloppe financière d'environ 4,1 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Cette enveloppe inclut 1,68 milliard d'euros pour la contribution à la santé humaine, animale et végétale et au bien-être des animaux, 1 milliard d'euros pour l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises et 188 millions d'euros pour le renforcement de la protection des consommateurs en Europe. Les montants finaux dépendront de l'accord conclu sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Règlement relatif à la sécurité générale des véhicules

Le Conseil sera invité à arrêter une orientation générale sur le projet de règlement.

Le règlement proposé vise à renforcer les prescriptions techniques concernant les performances en matière de sécurité des véhicules à moteur et de leurs remorques, au moyen d'un large éventail de mesures de sécurité avancées en tant qu'équipement standard pour les catégories de véhicules pertinentes.

Plus particulièrement, il révisé les règles relatives à la sécurité des véhicules énoncées dans le règlement (CE) n° 661/2009 sur la sécurité générale, le règlement (CE) n° 78/2009 sur la protection des piétons et le règlement (CE) n° 79/2009 sur la sécurité de l'hydrogène, afin de garantir le déploiement de nouveaux dispositifs de sécurité avancés offrant un fort potentiel pour sauver des vies sur les routes de l'Union.

Les camionnettes et les SUV ne seront plus exemptés des obligations relatives aux dispositifs de sécurité applicables aux voitures particulières ordinaires.

Parmi ces dispositifs de sécurité figurent notamment les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques, l'adaptation intelligente de la vitesse, l'installation d'un éthylomètre antidémarrage, les systèmes de surveillance de la somnolence du conducteur ou encore les signaux d'arrêt d'urgence.

Le nouveau règlement exigera aussi l'installation d'enregistreurs de données d'événement, qui stockeront des données telles que la vitesse du véhicule ou l'état d'activation de ses systèmes de sécurité avant, pendant et après une collision.

Des règles spécifiques applicables aux camions et aux autobus, ainsi qu'aux véhicules fonctionnant à l'hydrogène ou aux véhicules automatisés sont également proposées.

D'après les statistiques de l'UE, les progrès réalisés dans la réduction des taux de mortalité routière sur les routes de l'Union marquent le pas depuis quelques années. Le règlement proposé vise à limiter le nombre de décès et de blessures graves dus aux accidents de la route. Il fait partie du troisième paquet sur la mobilité consacré à "L'Europe en mouvement".

Stratégie pour l'avenir de la politique industrielle de l'UE

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur la nécessité d'élaborer une stratégie industrielle globale de l'UE à long terme. Dans le même ordre d'idées, le Conseil prendra note du rapport de la présidence sur la gouvernance de la politique industrielle de l'UE et son intégration dans les autres politiques, qui figure dans le document [14217/18](#).

"Check-up" de la compétitivité

La Commission présentera sa communication récente sur l'avenir du marché unique. Ensuite, la présidence du groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance présentera son rapport.

À la suite de ces présentations, les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur l'avenir du marché unique. Plus précisément, ils discuteront du type de mesures qui s'imposent pour tirer pleinement parti des avantages d'un véritable marché unique au sein de l'UE, et aussi d'une application plus efficace des règles. Les résultats des travaux sur ce point de l'ordre du jour et le précédent serviront à alimenter le débat du Conseil européen lors de sa réunion de décembre.

Le marché unique facilite l'intégration des entreprises de l'UE dans les chaînes de valeur européennes et mondiales et renforce leur compétitivité intérieure et extérieure.

Le Conseil européen en a pris acte dans ses [conclusions du 22 mars 2018](#), dans lesquelles il invite la Commission à présenter avant la fin de l'année une évaluation du fonctionnement du marché intérieur et des derniers obstacles freinant les échanges de biens et services à l'intérieur de l'UE.

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

C'est la méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

Divers

Fonctionnement de l'UE concernant certaines catégories d'aides horizontales

Le Conseil prendra note d'une présentation sur le fonctionnement de l'UE concernant certaines catégories d'aides horizontales, assurée de la présidence.

Règlement concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments

Le Conseil prendra note d'informations communiquées par la présidence sur les progrès réalisés jusqu'ici concernant ce dossier.

Rapport du réseau des représentants des PME

Le Conseil sera informé par la Commission du dernier rapport annuel du réseau des représentants des PME, à l'issue de leur réunion, à Graz, le 21 novembre 2018.

Pour un commerce de services de l'UE performant pour tous – Renforcer l'innovation et la compétitivité dans l'ensemble de l'économie de l'UE

Le Conseil prendra note d'informations communiquées par les délégations tchèque, danoise, finlandaise et irlandaise sur ce sujet.

Réexamen du règlement REACH à la lumière de la compétitivité industrielle

Dans le même ordre d'idées, le Conseil prendra note d'informations communiquées par la présidence sur le réexamen du règlement REACH à la lumière de la compétitivité industrielle.

Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil prendra note d'informations communiquées par la délégation roumaine sur le programme de travail de la présidence roumaine (premier semestre de 2019).

Espace

Règlement établissant le programme spatial

Sur la base d'un rapport de la présidence sur l'avancement des travaux relatifs à la proposition de programme spatial de l'UE, les ministres auront un échange de vues sur les principales questions en suspens en vue de fournir des orientations politiques pour la suite des travaux sur ce dossier.

Le règlement proposé vise à:

- fournir des données et services spatiaux de qualité, actualisés et sécurisés;
- maximiser les avantages socio-économiques issus de l'utilisation de ces données et services, par exemple sous la forme d'une croissance et d'une création d'emplois accrues dans l'UE;
- renforcer la sécurité et l'autonomie stratégique de l'Union;
- promouvoir le rôle de l'Union en tant qu'acteur de premier plan dans le secteur spatial.

À cet effet, il propose les mesures suivantes:

- simplifier et rationaliser le cadre juridique de l'UE sur la politique spatiale;
- donner à l'Union un budget consacré à l'espace suffisant pour poursuivre et améliorer les programmes spatiaux phares de l'UE, tels que EGNOS, Galileo et Copernicus, ainsi que pour suivre les dangers de l'espace dans le cadre du programme de surveillance de l'espace (SSA) et assurer aux autorités nationales l'accès à des télécommunications par satellite sécurisées (Govsatcom);
- établir les règles de la gouvernance du programme spatial de l'UE;
- harmoniser le cadre de sécurité du programme spatial de l'UE.

Le règlement proposé s'inscrit dans le prolongement de la communication de la Commission intitulée "Stratégie spatiale pour l'Europe".

Divers

"EU Space for Business" (Conférence spatiale, Graz, 5 et 6 novembre 2018)

Le Conseil prendra acte d'un rapport établi par la présidence sur les résultats de la conférence susmentionnée.

Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil prendra note des informations communiquées par la délégation roumaine sur le programme de travail de la présidence roumaine dans le secteur spatial (premier semestre de 2019).

Recherche et innovation

Conclusions du Conseil sur la gouvernance de l'Espace européen de la recherche

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur le réexamen de la structure de soutien de l'Espace européen de la recherche (EER) et la capacité de l'EER à répondre aux défis à venir.

L'EER est un espace de recherche unifié, dans lequel chercheurs, connaissances scientifiques et technologies circulent librement et grâce auquel l'Union et ses États membres renforcent leurs bases scientifiques et technologiques, ainsi que leur compétitivité et leur capacité à répondre collectivement à des défis majeurs.

Il a été mis en place à la suite de la communication de la Commission de 2012 intitulée "Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la recherche".

Les priorités de l'EER sont les suivantes:

- Accroître l'efficacité des systèmes nationaux de recherche
- Optimiser la coopération et la concurrence transnationales
- Créer un marché du travail ouvert pour les chercheurs
- Assurer l'égalité entre les sexes et l'intégration de la dimension hommes-femmes dans la recherche
- Optimiser la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques, ainsi que l'accès à ces connaissances, y compris grâce à l'EER numérique

Paquet "Horizon Europe"

Le Conseil sera invité à adopter une orientation générale partielle sur le programme-cadre "Horizon Europe". Il prendra aussi acte d'un rapport sur l'état des travaux concernant le programme spécifique d'exécution d'"Horizon Europe".

Le paquet législatif "Horizon Europe" comprend des propositions concernant:

- 1) un programme-cadre pour la recherche et l'innovation intitulé "Horizon Europe", qui succède à l'actuel programme-cadre Horizon 2020. Il fixe les objectifs et arrête le budget pour la période 2021-2027, ainsi que les formes du financement de l'Union et les règles relatives à l'octroi d'un tel financement. C'est le programme phare de l'Union en matière de soutien à la R&I, du concept à la mise sur le marché, qui vise à compléter les financements nationaux et régionaux;
- 2) un programme spécifique d'exécution d'"Horizon Europe";
- 3) un programme de recherche et de formation au titre du traité Euratom, qui complète Horizon Europe;
- 4) une décision du Conseil modifiant la décision 2007/198/Euratom instituant une entreprise commune pour ITER.

La Commission propose un budget total de 100 milliards d'euros (le montant final dépendra de l'accord trouvé sur le prochain cadre financier pluriannuel). Le programme devrait entraîner une augmentation du PIB comprise entre 0,08 % et 0,19 % en moyenne sur 25 ans.

La proposition prévoit une date d'application au 1^{er} janvier 2021.

Divers

Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil prendra note des informations communiquées par la délégation roumaine sur le programme de travail de la présidence roumaine dans le secteur de la recherche (premier semestre de 2019).